



	<p><b>IBIS BUDGET PARIS LA VILLETTE 19ÈME</b> Proche des gares de l'Est et... À PARTIR DE <b>56 €</b> Paris <a href="#">RÉSERVER</a></p>		<p><b>IBIS PARIS PANTIN ÉGLISE</b> L'hôtel Ibis Paris Pantin Egli... À PARTIR DE <b>61 €</b> Pantin <a href="#">RÉSERVER</a></p>	
---	--	---	--	---

INDRE > Cimetière : quand la légende se heurte au droit

# Cimetière : quand la légende se heurte au droit

Publié le 26/02/2019 à 04:55 | Mis à jour le 26/02/2019 à 07:29



URBANISME - NOHANT-VIC



Patrick Nonin et Christelle Mercier, dans le dédale du cimetière de Nohant.

© Photo NR

---

**Nohant-Vic. La mairie a lancé, en 2016, un chantier pour harmoniser la réglementation des cimetières de Nohant et Vic. George Sand complique la donne.**

---

A Nohant court une croyance populaire : le cimetière aurait été donné à la commune par George Sand pour enterrer, gratuitement et perpétuellement, les gens de Nohant. Hélas, la légende ne résiste pas à l'épreuve des archives. Un acte,

de 1855, montre que l'écrivaine a demandé à être enterrée sur une bande du cimetière, intégrée à son domaine. Demande acceptée, en échange d'un don de terrain pour que le cimetière conserve la même surface. A l'heure de remettre de l'ordre dans les cimetières de la commune, cette croyance donne du fil à retordre à la municipalité. « *Avant George Sand, les gens étaient bien enterrés, aussi* », souligne Christelle Mercier, secrétaire de mairie.



## Compliqué à gérer

« *Les cimetières de Vic et Nohant ne sont pas sous le même régime*, rapporte Patrick Nonin, maire de Nohant-Vic. *Celui de Nohant est de droit commun : il n'y a pas de concession, les défunts peuvent s'y faire enterrer gratuitement et, au bout de cinq ans, la mairie peut reprendre la sépulture.* » Ce qu'elle ne fait pas, bien sûr, alimentant ainsi la croyance de la concession perpétuelle. A Vic, c'est plus simple : les personnes achètent une concession pour se faire inhumer.

Tant qu'il y avait de la place, tout se passait bien. Mais, aujourd'hui, le cimetière de Nohant est à saturation. « *Il fallait faire quelque chose pour contenter les demandeurs, souhaitant s'y faire inhumer, et se mettre en conformité avec la loi.* » Car la réglementation stipule que, dans les emplacements de droit commun, il ne peut y avoir qu'un seul corps par sépulture. Ce n'est pas le cas à Nohant.

La municipalité a donc lancé, en 2016, un grand inventaire des sépultures de la commune. « *Pour Vic, on a les actes de concession. Les plus anciens datent de 1880*, indique Christelle Mercier. *Nous n'avons aucun pour Nohant, ni à la mairie, ni aux Archives départementales.* » Il n'y en a pas besoin pour un cimetière de droit commun. Pour des raisons pratiques, la mairie a choisi de le passer sous le régime de la concession. Il s'agit donc de retrouver les ayants droit des personnes inhumées, afin de régulariser la situation. Généalogie, bouche à oreille et affichettes posées devant les tombes sont autant de moyens utilisés pour tenter de le retrouver. Pour certains emplacements, la municipalité ignore toujours quels défunts y reposent. Sur les quatre-vingt-onze emplacements que compte le cimetière, la municipalité a eu des contacts avec une soixantaine de familles. « *Quarante ont acheté une concession.* » D'autres sont moins coopératifs, rapport à la légende George Sand.

Les familles peuvent aussi choisir d'abandonner l'emplacement. « *Dans ce cas, la commune relève les ossements et les place dans l'ossuaire, installé au cimetière de Vic* », indique Patrick Nonin. C'est ce qui se passera aussi pour les emplacements dont les ayants droit n'auront pas été retrouvés. « *Nous avons entamé la procédure de reprise des terrains communaux en avril 2018*, rappelle Christelle Mercier. *Normalement, elle s'achevait le 31 novembre 2018, mais nous ne sommes pas tenus par le temps.* » – « *Nous préférons attendre de relancer toutes les familles*, appuie Patrick Nonin. *Des descendants apprécient. Dans les grandes villes, ils ne les prennent pas avec des pincettes, comme ici.* »

La municipalité voit le bout du tunnel. « *Le cimetière, c'est le plus gros problème à gérer pour un maire*, souffle Patrick Nonin. *Au début de mon mandat, je n'aurais pas su répondre à 90 % des questions le concernant, surtout dans le contexte de Nohant. L'objectif est de tout mettre en ordre avant la fin de mon mandat, pour laisser quelque chose de gérable à mon éventuel successeur.* »

## A LIRE AUSSI

Quelle place pour les ayants droit ?

URBANISME NOHANT-  
E - VIC

URBANISME A LA UNE LOCAL NOHANT-VIC A LA UNE ÉCONOMIE



**Gaspard MATHE**  
Journaliste, rédaction de Châteauroux



## SES DERNIERS ARTICLES

- > [Les poules échangent des déchets contre des oeufs à Bélèbre](#)
- > [Projet et liste de gauche pour les municipales](#)
- > [Les habitants à l'affût des oiseaux](#)

## SUR LE MÊME SUJET